

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 29 mars 2021**

**DEL.2021.03.29.012 – Budget primitif 2021 de la Ville de Parempuyre**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 26
- Nombre de procurations : 2
- Absents excusés : 3
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2021

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

**09 AVR. 2021**

Bureau du Courrier

Monsieur Thierry PIALLEPORT a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
DELPLANQUE Emmanuel	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane		X	LAGARRIGUE Henri
DOS SANTOS Roméo		X	FARTHOUAT Jean-Marc
AMRA Julia	X		

## **DEL.2021.03.29.012 – Budget primitif 2021 de la Ville de Parempuyre**

*Rapporteur : Madame Le Maire / Monsieur Benjamin DERVIEUX*

- Vu les articles L.2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les Orientations Budgétaires organisées lors de la séance du conseil municipal du 22 février 2021 ;
- Vu l'avis rendu par la Commission Finances / Ressources humaines en date du 17 mars 2021 ;

Nous avons pu espérer, au début de la crise sanitaire liée au COVID, que celle-ci ne s'étendrait pas dans le temps. Force est de constater que l'année 2021 s'engage avec des inquiétudes toujours aussi nombreuses : les vaccins peuvent susciter un espoir, mais la multiplication des variants, l'évolution des contaminations et les dernières décisions prises par le Gouvernement, nous rappellent combien la situation sanitaire demeure précaire.

Sur 2021, la crise continuera à avoir un impact sur le budget de la ville :

- Le C.C.A.S. devra poursuivre et amplifier son action auprès des publics les plus fragiles. La subvention que la ville attribue devra donc être en toute logique augmentée ; elle sera de 250 000 € au lieu de 220 000 € l'année précédente.
- L'accueil des enfants : les écoles, les accueils périscolaires, la restauration scolaire sont soumis à des protocoles beaucoup plus stricts et contraignants qui génèrent une augmentation du coût des ressources humaines et des besoins matériels.
- La ville a doté chaque élève de ses écoles élémentaires de deux masques de catégorie 1. Là encore, le coût est intégralement supporté par la ville
- L'EMA : nous avons décidé de ne pas facturer l'équivalent d'1/9<sup>ème</sup> de la cotisation annuelle. De même les cours collectifs de danse ont dû être arrêtés suite aux décisions gouvernementales. Ces cours ne sont pas facturés. Pour autant, nous continuons à payer nos professeurs.

Conformément à notre programme, trois axes de travail vous sont proposés :

### L'amélioration permanente du cadre de vie :

- La préservation et la sanctuarisation de nos espaces naturels avec la poursuite de la préemption des espaces boisés classés de la commune afin que ceux-ci demeurent préservés.
- La valorisation des espaces naturels : la livraison du site d'Olives doit intervenir dans le courant du 2<sup>nd</sup> semestre 2021.
- La restructuration de la rue de Landegrand : la crise du COVID et les acquisitions foncières ont généré un retard dans le lancement de cette opération. La 1<sup>ère</sup> phase entre la RD2 et la voie ferrée doit débuter dès cette année avec l'enfouissement des réseaux secs (250 000 € inscrits au budget pour la partie téléphonie et éclairage public) puis les travaux de voirie.

- Les travaux sur nos équipements sportifs :
  1. Les travaux de restructuration des vestiaires et sanitaires du G1 ont d'ores et déjà été réceptionnés,
  2. Les travaux de construction de nouveaux vestiaires pour les sports collectifs et d'un club house pour le tennis ont débuté et seront achevés dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021,
  3. Les études pour la rénovation et la restructuration de nos terrains synthétiques et du skate park.

La modernisation et l'amélioration continue des services publics :

- La gratuité de la bibliothèque à tous les usagers.
- La poursuite du développement numérique et le développement des téléprocédures
- La restructuration du Centre Technique Municipal : le marché de maîtrise d'œuvre a pu être attribué. L'objectif est d'obtenir un permis de construire dans le courant du premier semestre 2021 pour un démarrage des travaux au second semestre de l'année.

Une concertation systématique et approfondie :

- Une large consultation avec la communauté éducative sur les rythmes de l'enfant (temps scolaires et périscolaires). Les professeurs, les représentants des parents d'élèves, les services municipaux ont réfléchi à 2 organisations, une sur 4 jours, l'autre sur 4,5 jours. Ces deux propositions ont été soumises aux familles qui ont fait le choix d'une organisation du temps scolaire sur 4 jours.
- Restructuration du CTM : Des réunions de concertation avec les agents travaillant au sein du service technique et les agents de la police municipale vont être engagées dans les tous prochains jours afin d'élaborer le projet de restructuration avec eux.

**Section Fonctionnement    Dépenses**

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Crédits ouverts</b>
Charges à caractère général (chap. 011)	2 050 270,00
Charges de personnel (chap. 012)	5 166 200,00
Atténuation de produits (chap. 014)	872 000,00
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	802 927,00
Charges financières (chap. 66)	83 011,00
Charges exceptionnelles (chap. 67)	7 500,00
Dépenses imprévues fonctionnement (chap.022)	7 892,00
Virement section d'investissement (chap. 023)	208 000,00
Dépenses d'ordre (chap. 042)	200 200,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 398 000,00</b>

### Section Fonctionnement - Recettes

<b>Nature des recettes</b>	<b>Crédits ouverts</b>
Résultat fonctionnement reporté (chap. 002)	398 000,00
Atténuation de charges (chap. 013)	42 913,72
Produits des services (chap. 70)	395 200,00
Impôts et taxes (chap. 73)	6 635 276,28
Dotations et participations (chap. 74)	1 705 500,00
Autres produits de gestion courante (chap. 75)	63 200,00
Produits financiers (chap. 76)	210,00
Produits exceptionnels (chap. 77)	14 750,00
Reprise sur provisions (chap. 78)	0,00
Recettes d'ordre (chap. 042)	142 950,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 398 000,00</b>

### Section Investissement - Dépenses

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Crédits ouverts</b>
Restes à réaliser	367 672,93
Solde d'exécution reporté (chap. 001)	70 554,92
Dotations et fonds divers (chap. 10)	0,00
Immobilisations incorporelles (chap. 20)	115 000,00
Subventions d'équipement (chap. 204)	50 000,00
Immobilisations corporelles (chap. 21)	606 200,00
Immobilisations en cours (chap. 23)	1 443 800,00
Emprunt (chap. 16)	470 000,00
Autres immobilisations financières (chap. 27)	0,00
Dépenses imprévues (chap. 020)	19 822,15
Dépenses d'ordre (chap. 040 et 041)	216 950,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 360 000,00</b>

### Section Investissement - Recettes

<b>Nature des recettes</b>	<b>Crédits ouverts</b>
Restes à réaliser	12 121,36
Subventions d'équipement (chap. 13)	128 000,00
Emprunts et dettes (chap. 16)	1 340 000,00
Dotations, fonds divers et réserves (chap. 10)	360 668,31
Excédents de fonctionnement	427 010,33
Autres subventions	10 000,00
Produits des cessions (chap. 024)	600 000,00
Virement section fonctionnement (chap. 021)	208 000,00
Opérations d'ordre (chap. 040 et 041)	274 200,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 360 000,00</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Benjamin DERVIEUX  
Après en avoir délibéré

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 7 (Parempuyre Avenir)**

- **Adopte** le Budget 2021 par chapitre tel que joint à la présente délibération.

Fait et délibéré à Parempuyre,  
Le 29 mars 2021



**Béatrice de FRANÇOIS**  
Maire de Parempuyre

